

Pour diffusion immédiate

Élection partielle à Montréal le 26 septembre 2010

LES ÉLECTEURS DU DISTRICT DE SAINTE-GENEVIÈVE APPELÉS À CHOISIR LEUR CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Montréal, le 13 août 2010 – C'est aujourd'hui que débute officiellement la période électorale en vue du comblement du poste de conseiller d'arrondissement du district de Sainte-Geneviève dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève. Rappelons que suite au décès du conseiller Jacques Cardinal, le 10 mai dernier, une élection partielle se tiendra le dimanche 26 septembre prochain.

Le processus électoral

Le président d'élection, Me Yves Saindon, tient à rappeler les principales étapes du processus électoral mis en œuvre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

1. la période de mise en candidature (du 13 au 27 août, 16 h 30);
2. le dépôt et la révision de la liste électorale (du 23 août au 6 septembre);
3. la tenue du vote par anticipation (le 19 septembre);
4. la tenue du scrutin (le 26 septembre);
5. le dépouillement et le recensement des votes (le 26 septembre, à compter de la fermeture des bureaux de vote);
6. la diffusion des résultats provisoires (soirée du 26 septembre) et des résultats officiels après vérification finale (le 27 septembre).

Cette élection partielle ne portant que sur le poste de conseiller d'arrondissement du district de Sainte-Geneviève chaque électeur recevra un seul bulletin de vote où seront indiqués, dans l'ordre alphabétique, les nom et prénom de chaque candidat et le nom de leur formation politique, le cas échéant. Le mode traditionnel de votation sera en vigueur : il n'y aura aucune utilisation de mécanismes de votation électroniques.

Les personnes intéressées pourront suivre la diffusion des résultats sur le site web d'Élection Montréal : ville.montreal.qc.ca/election.

Qui peut voter?

Pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, toute personne doit être une personne physique âgée de 18 ans ou plus le 26 septembre 2010. Elle doit aussi être de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi. Elle doit aussi être domiciliée à cette date sur le territoire du district de Sainte-Geneviève et, depuis le 10 février 2010, au Québec.

Qui peut être candidat?

Une personne qui désire poser sa candidature au poste visé par cette élection doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de Montréal et doit aussi résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville depuis le 10 février 2010. Toute déclaration de candidature devra être produite entre le 13 et le 27 août 2010 à 16 h 30.

Les électeurs recevront à domicile toute l'information utile en ce qui a trait à l'inscription et à la révision de la liste électorale et à l'emplacement et aux heures d'ouverture des bureaux de vote les 19 et 26 septembre.

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à visiter le site web d'Élection Montréal ville.montreal.qc.ca/election ou à composer le 514 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
ville.montreal.qc.ca

Renseignements : Pierre G. Laporte
514 872-9376